

tout prix nous délivrer un certificat d'autosatisfaction – elles ont été minimales compte tenu de la quantité des prestations qu'il faut fournir. Toutefois, chacune d'entre elles prend une résonance considérable parce que c'est du service commandé et que tout accident dans ces circonstances a évidemment une signification plus importante que dans n'importe quelle activité civile. Pour nous, ce n'est d'ailleurs pas une raison de prendre des prescriptions supplémentaires. Aujourd'hui, un commandant d'unité est harassé, surchargé, harcelé de règlements. Les caisses de son bureau en sont pleines, de toutes sortes, de toutes espèces. Dans mon département, il se trouve toujours un esprit imaginaire pour me proposer de réglementer dans un domaine où l'on n'avait pas encore eu l'idée de le faire. Cela n'est pas heureux. Plutôt que de réglementer, il faut savoir apprécier, lorsque l'on commande. Il faut éviter de transformer l'armée en «nursérie», ce qui serait de la facilité – mais éviter aussi de l'engager au-delà des limites de sécurité et du respect d'autres activités. C'est là que se situe le véritable problème. Dans sa dernière remarque, Mme Deneys a parlé des conséquences financières qui peuvent découler de certaines insouciances. Sur ce terrain, par rapport à toutes autres armées et en fonction de toutes les comparaisons internationales que l'on est amené à faire, nous devons constater que nous parvenons à faire tourner cette armée de milice qui lève 10 pour cent de la population du pays (record européen) à des conditions matérielles favorables. Cependant, il est nécessaire pour un petit pays neutre qui veut véritablement se préserver des dangers essentiels, de prendre des mesures adéquates. Nous consacrons à l'ensemble de cette tâche – vous le savez – moins de 2 pour cent du produit national brut. Il n'y a que l'Autriche en Europe voire le Liechtenstein qui consacrent à cet effort, une proportion inférieure. Je crois que nous parvenons, tout bien considéré, compte tenu des exigences qu'impliquent notre situation solitaire, en dehors de toute alliance militaire de quelque ordre qu'elle soit, à l'efficacité, avec un minimum de moyens. Sans doute, chaque franc qui sera dépensé pour réparer partiellement un accident, sera un franc de trop, mais dans l'ensemble, et en continuant de combattre énergiquement en faveur de la rigueur, de la discipline, nous croyons pouvoir dire que le bilan, s'il n'est pas parfait, est malgré tout un bon bilan.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen  
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière*

*Detailberatung – Discussion par articles*

### **Titel und Ingress, Art. 1 bis 3**

*Antrag der Kommission*  
Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

### **Titre et préambule, art. 1 à 3**

*Proposition de la commission*  
Adhérer à la décision du Conseil des Etats

*Angenommen – Adopté*

*Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*

Für Annahme des Beschlussentwurfes 96 Stimmen  
(Einstimmigkeit)

*An den Bundesrat – Au Conseil fédéral*

85.016

## **Auslandschweizer. Militärdienst SuisSES domiciliés à l'étranger. Service militaire.**

Botschaft und Beschlussentwurf vom 17. April 1985 (BBI II, 92)  
Message et projet d'arrêté du 17 avril 1985 (FF II, 95)

Beschluss des Ständerates vom 16. September 1985  
Décision du Conseil des Etats du 16 septembre 1985

Herr **Reimann** unterbreitet im Namen der Militärkommission den folgenden schriftlichen Bericht:

Die heute gültige Regelung sieht vor, dass Auslandschweizer bei einer Teilmobilmachung nicht einzurücken haben, sofern sie sich im Ausland aufhalten. Bei einer allgemeinen Kriegsmobilmachung müssen die ins Ausland beurlaubten Militärdienstpflichtigen des Auszuges und der Landwehr, also Dienstpflichtige vom 20. bis zum 42. Altersjahr, einrücken, wobei der Bundesrat die Länder bestimmt, aus denen eingerückt werden muss.

Aus Gründen der Wehrgerechtigkeit ist es besser, die gleichen Altersgrenzen von 50/55 Jahren für die Wehrpflicht von Schweizern im Inland und im Ausland vorzusehen. Hingegen können Schweizer, die länger als drei Jahre im Ausland wohnen, als dort sesshaft betrachtet werden. Deshalb ist es sinnvoll, in diesen Fällen auf ein Aufgebot zu verzichten. Die Beschränkung der Einrückungspflicht auf drei Jahre vereinfacht das Militärkontrollwesen der schweizerischen Botschaften und Konsulate.

*Antrag der Kommission*  
Eintreten und Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

*Proposition de la commission*  
Entrer en matière et adhérer à la décision du Conseil des Etats

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen  
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière*

*Detailberatung – Discussion par articles*

### **Titel und Ingress, Ziff. I und II Titre et préambule, ch. I et II**

*Angenommen – Adopté*

*Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*

Für Annahme des Beschlussentwurfes 92 Stimmen  
(Einstimmigkeit)

*An den Bundesrat – Au Conseil fédéral*

## **Auslandschweizer. Militärdienst**

### **Suisses domiciliés à l'étranger. Service militaire.**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	14
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	85.016
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.12.1985 - 15:00
Date	
Data	
Seite	2213-2213
Page	
Pagina	
Ref. No	20 013 956

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.